

RÈGLEMENT DU CONCOURS

« APPEL À PROJET ÉTUDIANTS : CRÉATION D'ENTREPRISE »

PROJET 2023-2024

ARTICLE 1- INTRODUCTION

Le concours « Appel à projet étudiants : création d'entreprise » est conduit par l'Association Initiative Granville Terre et Mer et soutenu par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

Créée en 1998, l'Association a pour but d'aider à la création-reprise d'entreprises sur le territoire de Granville Terre et Mer, par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt à taux zéro et sans garantie) et par l'accompagnement, sous forme de parrainage, d'un chef d'entreprise expérimenté.

Le concours a pour objectif de :

- sensibiliser les élèves et les enseignants au thème de la création d'entreprise
- rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise
- les sensibiliser à l'économie locale
- leur donner une expérience de montage de dossier avec le soutien de chefs d'entreprises et de leurs enseignants

ARTICLE 2 - CANDIDATURE

Le concours s'adresse aux lycéens et étudiants issus du territoire de Granville Terre et Mer :

- **allant des classes de seconde au BTS.**
- **seul ou en groupe de 5 personnes maximum.**

ARTICLE 3 - CALENDRIER

- **Inscriptions : avant le 10 décembre 2023**
- **Présentation du concours : Octobre/novembre**
- **Remise du support de présentation : avant le 17 février 2024**
- **Pitch blanc : du 15 au 30 mars 2024**
- **Support de présentation définitif après pitch blanc : 72 heures avant le passage devant le jury**
- **Passage devant le jury : Entre le 01/04/2023 et le 17/04/2024**
- **Classement final et remise des prix : courant mai 2024 (date à préciser)**
- **La présentation du Lauréat ayant obtenu le 1er prix sera proposée en diffusion auprès des adhérents d'INITIATIVE GRANVILLE Terre et Mer.**

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

Afin de participer, les élèves devront rendre à leur enseignant, référent du concours, la **fiche d'inscription jointe au présent règlement avant le 10 décembre 2023.**

Les candidats libres, étudiants dans un cursus de formation ou d'enseignement sur le territoire de Granville terre et mer, devront adresser leur inscription à contact@initiative-granville.fr

ARTICLE 5 – CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Les élèves pourront présenter **tous types de projets de création d'entreprise** qui devront, de préférence, se situer **sur le territoire de Granville Terre et Mer.**

Chaque élève ou groupe de 5 maximum devra :

- avoir adressé à la plateforme le support de son pitch de présentation avant le **17 février 2024**. Ce support doit contenir tous les éléments listés dans la grille d'évaluation fournie en annexe (page 4) du présent règlement.

Le support remis avant le 17 février pourra être modifié après le Pitch blanc pour tenir compte des échanges avec les chefs d'entreprise et devra être adressé à Initiative GTM, 72 heures avant le passage devant le jury, comme précisé dans l'article 3.

L'écran 1 « Introduction » du tutoriel servira de visuel pour présenter votre projet lors de la remise des prix. Pensez à être concis et précis.

ARTICLE 6 - PRÉSENTATION AU JURY ET SÉLECTION

Les élèves passeront devant le jury de sélection au cours du mois de mars (pitch blanc optionnel) et avril (pitch officiel) 2024.

Cette présentation durera environ 10 minutes.

La plateforme met à la disposition des étudiants la possibilité de réaliser un "Pitch Blanc" 15 jours avant la présentation devant le jury de sélection face à un petit groupe de chefs d'entreprise du territoire. Fortement conseillé, ce "Pitch blanc" permettra aux étudiants d'améliorer leur présentation grâce aux conseils reçus.

Le jury primera **les 5 meilleurs dossiers**, mais **tous les élèves participants seront récompensés en mai 2024** en présence des entreprises et partenaires du réseau Initiative et de personnalités du territoire.

ARTICLE 7 - DROITS DE DIFFUSION

Initiative Granville Terre et Mer se réserve le droit d'utiliser les photos et noms des lauréats à des fins de publicité et communication et ce, sans dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITÉ

Les candidats souhaitant garder la confidentialité de leur projet devront adresser une demande par mail ou courrier à l'attention d'Initiative Granville Terre et Mer pour que celle-ci ne diffuse aucun élément fourni.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la structure organisatrice ne peut être engagée en cas de survenance d'événements de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, qui empêcherait le bon déroulement du concours.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout litige relatif au présent concours sera tranché par l'association « Initiative Granville Terre et Mer ».

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement et de ses modalités de déroulement.

Les supports de pitch sont à adresser par mail à :

contact@initiative-granville.fr

Fabienne Ruallem

Pépinière d'entreprises

295 rue de Jersey – 50380 Saint-Pair-sur-Mer

Pour tout renseignement complémentaire :

Nelly LEPIONNIER : nelly.lepionnier@wanadoo.fr – 06 75 69 12 77

Philippe DOUCHIN : phdouchin@hotmail.fr – 06 28 50 74 15

Frédérique GAUTIER : fgautiergranville@gmail.com – 06 07 57 95 22

ANNEXE – GRILLE DE NOTATION

APPEL À PROJET 2023		NOM DU PROJET :					
Nombre candidats							
ÉVALUATION DU PROJET / 700 points avant bonification							
					Note	Coefficient	Total
1 Généralités (sur 30 points)							
Respect du règlement du concours		_/20	_/20	1,5			
2 Nature du projet (sur 150 points)							
Originalité du projet		_/10	_/30	5			
Faisabilité du projet		_/20					
3 Evaluation lors du Pitch (sur 400 points)							
Présentation							
Concision, clarté et force de conviction de(s) intervenant(s)		_/10	_/20	4			
Qualité du support de présentation		_/10					
Marché							
Connaissance du marché visé		_/10	_/20	6			
Positionnement retenu		_/10					
Chiffre d'affaires							
Evaluation du chiffre d'affaires		_/10	_/20	5			
Organisation pour réaliser les objectifs		_/10					
Viabilité financière							
Etude de rentabilité		_/10	_/20	5			
Etude du financement des investissements		_/10					
4 Réponses aux questions du jury (sur 120 points)							
Sur les questions marketing et commercial		_/10	_/30	4			
Sur les questions d'organisation		_/10					
Sur les questions financières		_/10					
					TOTAL	0	
10 Bonification							
*élèves de seconde			Bonification -	100			
*élèves de 1ère et terminale			Bonification -	50			
					NOTE FINALE		